

MAIRIE DE MOMMENHEIM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 13 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle des conseils sous la présidence de Eric MULLER, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 9 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : MULLER Eric, MITTELHAEUSER Gérard, LEMMEL Anne-Sophie, GWISS Jean-Luc, HEINRICH Aurélia, LACROIX Alain, PETER Eric, KEITH Alain, SCHMUCK Claude, JUNG Aniko, ROTH Camille, LUDMANN Fanny, MAGNIN-ROBERT Rebecca, LERCH Alexandre, BERTIN Jérôme, OTT Thierry, KETTERER Sandrine, FREUND Hélène, LANDOLT Léa

Secrétaire de séance : GWISS Jean-Luc

2026-005 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : MULLER Eric

Le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE**, M. Jean-Luc GWISS, secrétaire de la présente séance assisté par Mme France WACKERMANN.

Pour extrait conforme

Pour : 19

Contre : 0

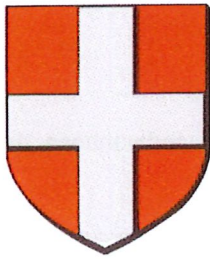
Abstention : 0

Fait et délibéré le 13 octobre 2026

La présidence de séance,
Eric MULLER, Maire



Le secrétariat de séance,
Jean-Luc GWISS, Troisième adjoint



MAIRIE DE MOMMENHEIM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 13 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle des conseils sous la présidence de Eric MULLER, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 9 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : MULLER Eric, MITTELHAEUSER Gérard, LEMMEL Anne-Sophie, GWISS Jean-Luc, HEINRICH Aurélia, LACROIX Alain, PETER Eric, KEITH Alain, SCHMUCK Claude, JUNG Aniko, ROTH Camille, LUDMANN Fanny, MAGNIN-ROBERT Rebecca, LERCH Alexandre, BERTIN Jérôme, OTT Thierry, KETTERER Sandrine, FREUND Hélène, LANDOLT Léa

Secrétaire de séance : GWISS Jean-Luc

2026-006 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'OMSCL POUR L'ANNEE 2026

Rapporteur : MULLER Eric

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'OMSCL POUR L'ANNEE 2026

Le maire rappelle aux élus que les associations de la commune sont soutenues financièrement par l'octroi d'une subvention communale annuelle.

Les associations membres de l'Office Municipal des Sports de la Culture et des Loisirs ont déposé un dossier de demande de subvention au titre de l'année 2026.

Les subventions sont inscrites au budget de la commune à l'article 65748.

Le maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU le budget primitif 2026 et notamment les crédits inscrits à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé »,

VU la demande de subvention déposée par chaque association,

- **ARRETE** la liste des associations bénéficiaires,
- **FIXE** les montants respectifs comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUE
Réserve citoyenne	750 €
USM	950 €
Chorale Sainte Cécile	600 €
AGF - Espace Momm'	850 €
Cadre de vie - Embellissement	750 €
Entente double M	1350 €
La Prise en passant	750 €
Amicale des Pompiers	850 €
Le Petit braquet	800 €
Aviculture	650 €
Pêche	500 €
Association St Maurice	650 €
Team Cobra Air Soft	450 €

Envoyé en préfecture le 14/10/2026

Reçu en préfecture le 14/10/2026

Publié le 16/10/2026

ID : 067-216703017-20261013-2026_006-DE



APEM	650 €
Alsace combat médiéval	400 €
RUN IN MOMMENHEIM	650 €
TOTAL	11 600 €

- **CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme

Pour : 19

Contre : 0

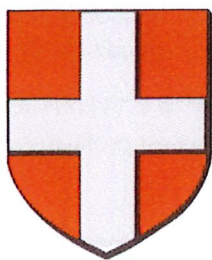
Abstention : 0

Fait et délibéré le 13 octobre 2026

La présidence de séance,
Eric MULLER, Maire



Le secrétariat de séance,
Jean-Luc GWISS, Troisième adjoint



MAIRIE DE MOMMENHEIM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 13 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni
Salle des conseils sous la présidence de Eric MULLER,
Maire, suivant convocation transmise le vendredi 9
octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : MULLER Eric, MITTELHAEUSER Gérard, LEMMEL Anne-Sophie,
GWISS Jean-Luc, HEINRICH Aurélia, LACROIX Alain, PETER Eric, KEITH Alain,
SCHMUCK Claude, JUNG Aniko, ROTH Camille, LUDMANN Fanny, MAGNIN-
ROBERT Rebecca, LERCH Alexandre, BERTIN Jérôme, OTT Thierry, KETTERER
Sandrine, FREUND Hélène, LANDOLT Léa

Secrétaire de séance : GWISS Jean-Luc

2026-007 - RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (RGDS)

Rapporteur : MULLER Eric

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE
GAZ NATUREL / BIOMÉTHANE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MOMMENHEIM
AVEC RÉSEAU GAZ DE STRASBOURG (RGDS).**

La commune de Mommenheim dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de Réseau GDS.

Au 30 septembre 2025, le réseau de distribution représentait 11 634 mètres et alimentait 543 Points de Comptage et d'Estimation (PCE) à l'échelle de la commune.

Les relations entre la commune et Réseau GDS sont formalisées dans un contrat de concession entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1995 pour une durée de 30 ans. Arrivé à échéance le 30 juin 2025, il a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026, dans l'attente de la disponibilité d'un nouveau modèle de contrat (Délibération du conseil municipal du 10 juin 2025).

Ce contrat arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré Réseau GDS en vue de le renouveler.

Vu l'article L. 2224-31 du CGCT, désignant les communes, les établissements publics de coopération les départements constituent les autorités organisatrices de la distribution d'électricité et de gaz (AOD)

Vu l'article L.1411-12 du CGCT prévoyant que « les dispositions des articles L. 1411-1 à L.1411-11 ne s'appliquent pas aux délégations de service public lorsque la loi institue un monopole au profit d'une entreprise ... »

Vu la Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz,

Vu le code de la commande publique et en particulier sa troisième partie relative aux contrats de concession, notamment ses articles L 3213-1, et L 3221-1,

Vu les dispositions des articles L.111-53 et L.121-32 du code de l'énergie,

Vu le contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel entre la commune et Gaz de Strasbourg devenu Réseau GDS, entré en vigueur le 1^{er} mars 1995 pour une durée de 30 ans,

Considérant que la mission de service public relative au développement et à l'exploitation du réseau de distribution de gaz naturel est assurée, conformément aux dispositions des articles L.111-53, L.121-32 du code de l'énergie, par Réseau GDS ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2224-31 du CGCT, il revient à l'autorité concédante de la distribution publique de gaz de négocier et de conclure le contrat de concession, et d'exercer le contrôle du bon accomplissement du service public ;

Considérant que le nouveau contrat de concession tient compte des enjeux de transition énergétique et des spécificités locales ;

Monsieur la Maire expose les principales dispositions du projet de contrat.

- Le contrat est conclu pour une durée de 30 ans au regard des droits et obligations du Concessionnaire.
- Le contrat comporte une annexe détaillant des actions en faveur de la transition énergétique du territoire qui s'inscrivent dans le cadre et les objectifs du PCAET du PETR Alsace du Nord :
 - Accompagnement des ménages dans leurs actions de maîtrise énergétique
 - Actions d'information des ménages sur les enjeux d'efficacité énergétique et les conversions fioul-gaz
 - Sensibilisation de différents publics à la vertu du tri des biodéchets et aux gaz verts
 - L'accompagnement au raccordement des unités de méthanisation
- La nouvelle formule de calcul de la redevance de fonctionnement R1 reflète de manière plus reflète de manière plus juste la réalité de l'activité et des caractéristiques de la concession

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de concession avec la société RGDS.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de concession de gaz avec la société RGDS.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

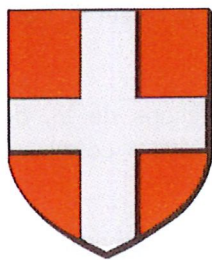
Fait et délibéré le 13 octobre 2026

La présidence de séance,
Eric MULLER, Maire



Le secrétariat de séance,
Jean-Luc GWISS, Troisième adjoint





MAIRIE DE MOMMENHEIM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 13 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle des conseils sous la présidence de Eric MULLER, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 9 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : MULLER Eric, MITTELHAEUSER Gérard, LEMMEL Anne-Sophie, GWISS Jean-Luc, HEINRICH Aurélie, LACROIX Alain, PETER Eric, KEITH Alain, SCHMUCK Claude, JUNG Aniko, ROTH Camille, LUDMANN Fanny, MAGNIN-ROBERT Rebecca, LERCH Alexandre, BERTIN Jérôme, OTT Thierry, KETTERER Sandrine, FREUND Hélène, LANDOLT Léa

Secrétaire de séance : GWISS Jean-Luc

2026-008 - PORTER À CONNAISSANCE (PAC) : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT ICPE DE LA SOCIÉTÉ "LES PRODUCTEURS ALSACIENS ET LORRAINS"

Rapporteur : MULLER Eric

PORTER À CONNAISSANCE (PAC) : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT ICPE DE LA SOCIÉTÉ "LES PRODUCTEURS ALSACIENS ET LORRAINS"

Lors de sa séance du 07 juillet 2026, le Conseil municipal de MOMMENHEIM a été consulté afin de donner un avis sur le projet porté par la société « Les Producteurs Alsaciens et Lorrains », plus connue sous le nom de « Bureland », implantée sur la Plateforme Départementale d'Activités de la Région de Brumath.

Situé sur le territoire de la commune voisine de Bernolsheim, ce projet prévoit l'extension des installations existantes par la création d'une unité industrielle de casserie d'œufs destinée à la préparation d'ovoproduits.

À l'issue de l'examen du dossier, le Conseil municipal avait émis, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Envoyé en préfecture le 14/10/2026

Reçu en préfecture le 14/10/2026

Publié le 16/10/2026

ID : 067-216703017-20261013-2026_008-DE



L'instruction du dossier par les services de l'État étant désormais achevée, Monsieur le Préfet du Bas-Rhin a rendu sa décision.

Par arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2026, l'exploitation des installations de tri, de conditionnement et de préparation d'ovoproduits de la société Les Producteurs Alsaciens et Lorrains a été officiellement enregistrée.

Cet arrêté autorise la réalisation du projet tout en fixant plusieurs prescriptions particulières. Celles-ci tiennent notamment compte des observations formulées par le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin (SIS 67) et prévoient, pour le bâtiment abritant le stockage des cartons, la mise en œuvre d'un aménagement spécifique assorti de mesures compensatoires en matière de défense extérieure contre l'incendie.

En vertu des dispositions de l'article R. 512-46-24 du Code de l'environnement, la décision d'enregistrement doit être communiquée aux autorités locales ayant été consultées dans le cadre de la procédure. Ce point a donc pour but de porter officiellement cet arrêté à la connaissance de notre conseil municipal.

En conséquence, une copie intégrale de cet arrêté est annexée au présent Porter à Connaissance.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du porter à Connaissance et de l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2026.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Pour : 19

Contre : 0

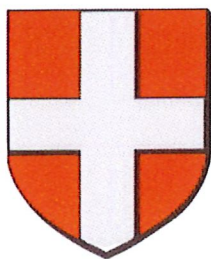
Abstention : 0

Fait et délibéré le 13 octobre 2026

La présidence de séance,
Eric MULLER, Maire



Le secrétariat de séance,
Jean-Luc GWISS, Troisième adjoint



MAIRIE DE MOMMENHEIM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 13 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle des conseils sous la présidence de Eric MULLER, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 9 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : MULLER Eric, MITTELHAEUSER Gérard, LEMMEL Anne-Sophie, GWISS Jean-Luc, HEINRICH Aurélia, LACROIX Alain, PETER Eric, KEITH Alain, SCHMUCK Claude, JUNG Aniko, ROTH Camille, LUDMANN Fanny, MAGNIN-ROBERT Rebecca, LERCH Alexandre, BERTIN Jérôme, OTT Thierry, KETTERER Sandrine, FREUND Hélène, LANDOLT Léa

Secrétaire de séance : GWISS Jean-Luc

2026-009 - RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU - 2025

Rapporteur : MULLER Eric

RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activités de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est établi et transmis aux maires des communes membres pour une communication aux conseils municipaux.

La Communauté d'Agglomération de HAGUENAU a établi son rapport d'activités pour l'année 2025.

Ledit rapport ainsi que ses annexes sont transmis au Conseil municipal de MOMMENHEIM.

Les pièces transmises aux conseillers municipaux sont :

- Le rapport d'activités 2025
- Le Compte Financier Unique 2025 de :
 - Budget Principal 2025
 - Budget annexe Ordures Ménagères 2025

Envoyé en préfecture le 14/10/2026

Reçu en préfecture le 14/10/2026

Publié le 16/10/2026

ID : 067-216703017-20261013-2026_009-DE



- Budget annexe Assainissement 2025
- Budget annexe Transport 2025
- Budget annexe ZAE 2025
- Budget annexe VLS 2025
- Budget annexe Parc stat. fermés 2025
- Budget annexe Eau 2025
- Budget annexe Abattoir 2025
- Budget annexe GEMAPI 2025

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2025 de la Communauté d'Agglomération et de ses annexes précitées.
- **CHARGE** le maire de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme

Pour : 19

Contre : 0

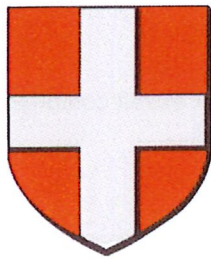
Abstention : 0

Fait et délibéré le 13 octobre 2026

La présidence de séance,
Eric MULLER, Maire



Le secrétariat de séance,
Jean-Luc GWISS, Troisième adjoint



MAIRIE DE MOMMENHEIM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 13 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni
Salle des conseils sous la présidence de Eric MULLER,
Maire, suivant convocation transmise le vendredi 9
octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : MULLER Eric, MITTELHAEUSER Gérard, LEMMEL Anne-Sophie,
GWISS Jean-Luc, HEINRICH Aurélia, LACROIX Alain, PETER Eric, KEITH Alain,
SCHMUCK Claude, JUNG Aniko, ROTH Camille, LUDMANN Fanny, MAGNIN-
ROBERT Rebecca, LERCH Alexandre, BERTIN Jérôme, OTT Thierry, KETTERER
Sandrine, FREUND Hélène, LANDOLT Léa

Secrétaire de séance : GWISS Jean-Luc

2026-010 - RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DU PETER D'ALSACE DU NORD

Rapporteur : MULLER Eric

RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DU PETR D'ALSACE DU NORD.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le PETR d'alsace du Nord a transmis
son rapport d'activités pour l'année 2025.

Celui-ci est communiqué au Conseil municipal.

Il est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/10/2026

Reçu en préfecture le 14/10/2026

Publié le 16/10/2026

ID : 067-216703017-20261013-2026_010-DE



- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2025 du PETR d'Alsace du Nord.
- **CHARGE** le maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Pour : 19

Contre : 0

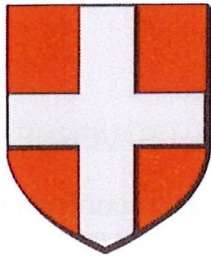
Abstention : 0

Fait et délibéré le 13 octobre 2026

La présidence de séance,
Eric MULLER, Maire



Le secrétariat de séance,
Jean-Luc GWISS, Troisième adjoint



MAIRIE DE MOMMENHEIM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 13 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle des conseils sous la présidence de Eric MULLER, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 9 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : MULLER Eric, MITTELHAEUSER Gérard, LEMMEL Anne-Sophie, GWISS Jean-Luc, HEINRICH Aurélie, LACROIX Alain, PETER Eric, KEITH Alain, SCHMUCK Claude, JUNG Aniko, ROTH Camille, LUDMANN Fanny, MAGNIN-ROBERT Rebecca, LERCH Alexandre, BERTIN Jérôme, OTT Thierry, KETTERER Sandrine, FREUND Hélène, LANDOLT Léa

Secrétaire de séance : GWISS Jean-Luc

2026-011 - RAPPORT ANNUEL 2025 SMITOM HAGUENAU-SAVERNE

Rapporteur : MULLER Eric

RAPPORT ANNUEL 2025 DU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMITOM) DE HAUGUNEAU-SAVERNE

Le SMITOM de Haguenau-Saverne a établi son rapport annuel pour l'année 2025.

Celui-ci a été communiqué au maire pour une transmission au Conseil municipal.

Le rapport dans sa version complète est disponible sur le site WWW.SMITOM.fr dans la rubrique "documents à télécharger".

Il est également consultable en mairie aux heures d'ouverture. (Lundi, Mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, Mardi de 8h à 12 et de 13h30 à 18h30 et jeudi de 8h à 12h).

Le Conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 14/10/2026

Reçu en préfecture le 14/10/2026

Publié le 16/10/2026

ID : 067-216703017-20261013-2026_011-DE



Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2025 du SMITOM de HAGUENAU-SAVERNE

Pour extrait conforme

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 13 octobre 2026

La présidence de séance,
Eric MULLER, Maire



Le secrétariat de séance,
Jean-Luc GWISS, Troisième adjoint